

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Le 04 Avril 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 29 Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL	Conseiller M <sup>al</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD	Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU	Adjointe
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ	Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. FLEURT	Conseiller M <sup>al</sup>
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER	Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme QUILLET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, DALCIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

### **RAPPORTEUR : Danielle HUE**

#### **379- OBJET : Attribution de subventions 2024 à diverses associations**

- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent prendre part au vote,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 avril 2024,
- Sur proposition de M. le Maire,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ D'attribuer, pour 2024, aux organismes ou associations figurant dans le tableau ci-après, une subvention soit ordinaire, soit conditionnée à la tenue de la manifestation,
- ☞ D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif 2024 de la commune.

Article	Nom de l'organisme	CA 2023	BP 2024	
			Ordinaire	Conditionnelle
65748	ACCA	1 600 €	1 600 €	0 €
65748	LES AMIS DE LA TOUR	4 000 €	4 000 €	0 €
65748	LES TROUBADOURS DE LA TOUR	6 000 €	6 000 €	0 €
65748	ASA DFCI	1 800 €	1 700 €	0 €
65748	COMITE DE LA FOIRE AUX VINS	19 000 €	19 000 €	0 €
65748	COMITE DES FETES DE ST TRELODY	600 €	600 €	0 €
65748	FOOTBALL CLUB	10 000 €	10 000 €	0 €

65748	JEUNES SAPEURS DU NORD MEDOC	400 €	400 €	0 €
65748	LE FIL ROUGE	7 500 €	6 000 €	0 €
65748	MEDOC HANDBALL	9 000 €	8 000 €	0 €
65748	UNION MUSICALE	4 000 €	4 000 €	0 €
65748	PAYS MEDOC RUGBY	14 000 €	14 000 €	0 €
65748	RADIO AQUI FM	200 €	200 €	0 €
65748	CINEMA DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	827 €	829 €	0 €
65748	AMICALE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE	6 000 €	6 000€	0 €
65748	LESPARRE MEDOC CHATS LIBRES	4 000 €	4 000 €	0 €
65748	ECHIQUELIER MEDOCAIN	1 500 €	1 500 €	0 €
	<b>+ RESERVE DISPONIBLE</b>		<b>7 171 €</b>	



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**

Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240404-379-DE

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Publié ou notifié le 05/04/2024